

SANTÉ

Les cantons ont dépensé 223 millions pour les primes impayées

Mis à jour à 13h03 8 Commentaires

En 2013, quelque 362'000 assurés ont été mis aux poursuites selon une étude de l'Office fédéral de la santé publique.



Le nombre d'assurés ayant vu leurs prestations suspendues s'est élevé à 20'555 en 2013
Image: Archives/Keystone

Articles en relation

Les jeunes devraient payer moins pour les primes d'assurance

Les assurés inégaux devant les hausses des primes

Mots-clés

Les cantons ont dépensé 223 millions de francs pour des primes maladie impayées en 2013, soit une hausse de 10% par rapport à 2012, selon une statistique publiée vendredi 5 décembre par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), relayée par la *NZZ am Sonntag*. L'an dernier, quelque 362'000 assurés ont été mis aux poursuites.

Office fédéral de la statistique (OFS)

Partager & Commenter

Les dépenses des cantons couvrent les primes de l'assurance maladie de base, la participation aux frais, ainsi que les intérêts de retard et les frais de poursuite, indique l'OFSP. En 2013, le canton de Genève a été celui qui a déboursé le plus, avec 50,4 millions de francs. Il est suivi de Vaud (37,8 millions) et de Zurich (33,8 millions).

Ces chiffres sont toutefois à relativiser, car les valeurs sont incomplètes dans certains cantons et donc aussi pour la Suisse, prévient l'OFSP.

Le nombre d'assurés ayant vu leurs prestations suspendues s'est élevé à 20'555 en 2013, contre encore 54'476 l'année précédente. Cette baisse s'explique notamment par l'entrée en vigueur début 2012 d'une disposition abolissant le principe de suspension de la prise en charge des prestations.

En échange, les cantons prennent en charge 85% des primes impayées. Les 15% restants sont à la charge des assurances. (ats/Newsnet)

Créé: 07.12.2014, 13h03

[Voir tous les commentaires](#)